

## Impressum



#### Editeur responsable:

Administration Communale de Reckange-sur-Mess

#### Photos et Contenu:

Personnel Enseignant, APERM, Elterevertrieder, Maison Relais, A.C. Reckange-sur-Mess

#### Impression:

Reka Print + 2a, Zare Ilot-Est L-4385 Ehlerange tél.: 48 26 36-1 www.reka.lu





Imprimé sur du papier Cocoon print couché mat



## Chers parents!

Ce bulletin scolaire nous permet de rassembler bon nombre d'informations sur la vie scolaire susceptibles de vous intéresser tout au long de l'année scolaire 2018/2019.

En espérant que ce Schoulbuet vous serve de guide utile, nous vous souhaitons à vous et à vos enfants une année scolaire fructueuse.

> Le personnel enseignant de Reckange-sur-Mess



Toute l'actualité au cours de l'année: http://reckange.ecole.lu



## Contenu

Annuaire	page
Rentrée des classes 2018/2019	5
Horaires des classes de l'école fondamentale de Reckange-sur-Mess	5
Plan du site de l'école fondamentale de Reckange-sur-Mess	6
Transport scolaire 2018/2019	7
Top et Flop!	8
La direction de l'enseignement fondamental - région Sanem	10
La commission d'inclusion (CI)	10
Institutrice spécialisée I-EBS	10
Comité d'école	11
Mobilitéitsdag	11
Titulaires des classes	12
Obligation scolaire	13
Le système d'école à Reckange	13
Plan de développement scolaire	13
Cycle 1 précoce	14
Cycle 1 et le plurilinguisme	14
Cycle 2, 3 et 4	14
Le bilan intermédiaire C1-C4*	15
Le bilan de fin de cycle	15
Consultations pour parents	15
Procédure d'orientation au cycle 4	16
Manuels scolaires	16
Natation et éducation physique	16
Charte de l'école pour les enfants, les parents et les enseignants	17
Pas de portables dans les écoles	18
Absences	18
Surveillance et Sécurité	18
Sécurité - Santé	19
Maison Relais	20
Vacances et congés scolaires 2018/2019	21
Annuaire scolaire	22
Commission scolaire	23
Elterevertrieder	23
Association des parents d'élèves de Reckange-sur-Mess (APERM)	24
Restez connectés	25
Souvenirs	26





# Rentrée des classes 2018/2019

La rentrée des classes du cycle 1 précoce et du cycle 1.1 et 1.2 aura lieu **lundi, le 17 septembre 2018** à **7h35** jusqu'à 12h30.

La rentrée des classes des cycles 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1 et 4.2 aura lieu **lundi, le 17 septembre 2018** à **7h55** jusqu'à 12h30.



# Horaires des classes de l'école fondamentale de Reckange-sur-Mess

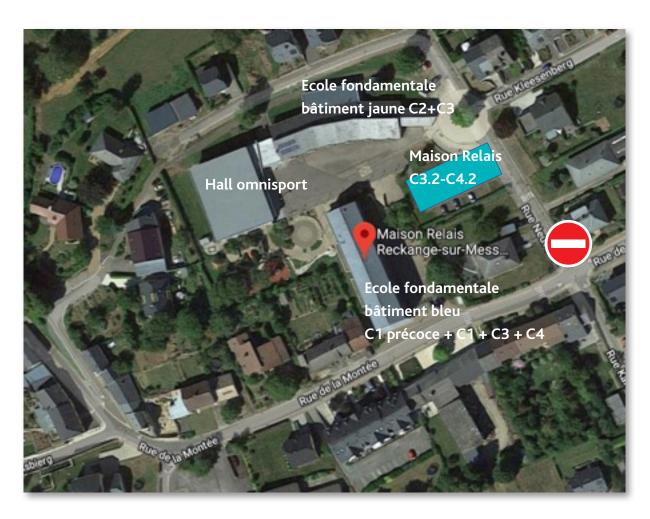
Cycle 1 (précoce et cycle 1.1 et 1.2) du lundi au vendredi de 7h35 à 12h30.

Cycles 2.1 - 4.2

du lundi au vendredi de 7h55 à 12h30 et le samedi de 7h55 à 11h45.



## Site de l'école de Reckange-sur-Mess et de la maison de relais



Il est clair que l'emplacement défini comme aire "KISS & GO" est à utiliser exclusivement pour l'embarquement et le débarquement des élèves pendant la durée de cette manœuvre.









7h50

### MATIN • ALLER (Lundi à samedi)

`	
Ehlange – Am Brill	7h36
Ehlange – Rue du Centre	7h39
Ehlange – Um Buer	7h41
Reckange-sur-Mess - Réispelt	7h46
Reckange-sur-Mess – Ecole	7h50

#### MATIN • ALLER (Lundi à samedi) BUS 2 (Pissange - Ecole) Pissange – Wäschbuer 7h31 Limpach – Rue du Ruisseau 7h36 Roedgen – Rue de Luxembourg 7h45

#### MATIN • RETOUR (Lundi à vendredi)

( 0 /	
Reckange-sur-Mess - Ecole (arrivée)	12h25
Reckange-sur-Mess - Ecole (départ)	12h33
Reckange-sur-Mess – Réispelt	12h36
Ehlange – Am Brill	12h41
Ehlange – Rue du Centre	12h44
Ehlange – Um Buer	12h46

## MATIN • RETOUR (Lundi à vendredi) BUS 2 (Ecole - Pissange)

Reckange-sur-Mess - Ecole

Reckange-sur-Mess - Ecole (arrivée)	12h25
Reckange-sur-Mess - Ecole (départ)	12h33
Roedgen – Rue de Luxembourg	12h38
Limpach – Rue du Ruisseau	12h47
Pissange – Wäschbuer	12h52

#### MATIN • RETOUR (Samedi)

BUS 1 (Ecole - Ehlange)	
Reckange-sur-Mess - Ecole (arrivée)	11h40
Reckange-sur-Mess - Ecole (départ)	11h47
Reckange-sur-Mess – Réispelt	11h50
Ehlange – Am Brill	11h55
Ehlange – Rue du Centre	11h58
Ehlange – Um Buer	12h00

### MATIN • RETOUR (Samedi)

bus 2 (Ecole - Pissange)	
Reckange-sur-Mess - Ecole (arrivée)	11h40
Reckange-sur-Mess - Ecole (départ)	11h47
Roedgen – Rue de Luxembourg	11h52
Limpach – Rue du Ruisseau	12h01
Pissange – Wäschbuer	12h06

## Options - Transport scolaire 2018/2019

## APRES-MIDI • ALLER (Lundi, mercredi & vendredi)

Ehlange – Am Brill	14h06
Ehlange – Rue du Centre	14h09
Ehlange – Um Buer	14h11
Reckange-sur-Mess - Réispelt	14h16
Reckange-sur-Mess – Ecole	14h20

### APRES-MIDI • ALLER (Lundi, mercredi & vendredi)

## BUS 4 (Pissange - Limpach)

Pissange – Wäschbuer	14h01
Limpach – Rue du Ruisseau	14h06
Roedgen – Rue de Luxembourg	14h15
Reckange-sur-Mess – Ecole	14h20
Limpach – Ancienne Ecole	14h25

## APRES-MIDI • RETOUR (Lundi, mercredi & vendredi)

Reckange-sur-Mess - Ecole (arrivée)	15h55
Reckange-sur-Mess - Ecole (départ)	16h05
Reckange-sur-Mess – Réispelt	16h08
Ehlange – Am Brill	16h11
Ehlange – Rue du Centre	16h14
Ehlange – Um Buer	16h16

#### APRES-MIDI ● RETOUR (Lundi, mercredi & vendredi)

BUS 4 (Limpach - Pissange)	
Limpach - Ancienne Ecole (arrivée)	15h55
Limpach – Ancienne Ecole (départ)	16h00
Reckange-sur-Mess – Ecole	16h05
Roedgen – Rue de Luxembourg	16h12
Limpach – Rue du Ruisseau	16h17
Pissange – Wäschbuer	16h22



# Top et... Flop!





Autoen, déi eis laanscht loossen



Mam Rus an d'Schoul fueren



711 Fouss an d'Schoul goën











Autoen déi eis d'Siicht verspäeren





Autoen déi um Busarrêt an am Rond-Point parken



## La direction de l'enseignement fondamental - région Sanem

L'équipe de la Direction de l'Enseignement fondamental, Région Sanem, qui se compose des membres sous-mentionnés, assure la gestion administrative et la surveillance pédagogique de l'école fondamentale de la commune de Reckange-sur-Mess.

KLOOS Philippe Directeur

CLAUS Paul Directeur adjoint

GAROFALO Véronique Directrice adjointe

KUFFER Lyne Directrice adjointe EBS

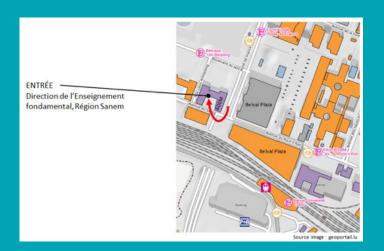
SCHINTGEN Martine Secrétaire Cl



1, boulevard Porte de France L-4360 Esch/Alzette (Belval)

247 – 65 950

secretariat.sanem@men.lu



## La commission d'inclusion (CI)

Au niveau régional, la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques ou particuliers est placée sous la responsabilité de la Direction de l'Enseignement fondamental.

L'encadrement de ces élèves est défini par la Commission d'Inclusion (CI). Une équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) réalise un premier diagnostic, conseille les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de mesures de différenciation et peut assurer elle-même une prise en charge ambulatoire.

#### Contacts:

KUFFER Lyne Directrice adjointe EBS lyne.kuffer@men.lu

SCHINTGEN Martine Secrétaire Cl martine.schintgen@men.lu

1, boulevard Porte de France L-4360 Esch/Alzette (Belval)

## Institutrice spécialisée I-EBS

A partir de la rentrée scolaire 2018/2019, notre école disposera d'une institutrice spécialisée I-EBS. Cette enseignante aura pour mission d'assurer et de coordonner l'assistance et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. L'accompagnement se fera selon une approche inclusive, en concertation avec les équipes pédagogiques et en collaboration étroite avec les titulaires de classe.

#### Personne responsable:

Christine MARSON / christine.marson@education.lu



## Vos contacts

## Comité d'école



Présidente

Martine Peters

**Membres** 

Lisa Bosa

Diane Christophe Carole Gudendorff

De gauche à droite : Gudendorff Carole, Christophe Diane, Peters Martine, Bosa Lisa

Suivant les dispositions législatives concernant l'école fondamentale, chaque école dispose d'un comité d'école. Le comité a, entre autre, pour mission de proposer l'organisation scolaire, d'élaborer le plan de réussite scolaire, d'approuver le choix du matériel didactique et de collaborer avec les parents et les représentants des parents d'élèves.

D'Gemeng Reckeng op der Mess, an Zesummenaarbescht mat der Mobilitéits-, Sports-, Emwelt- a Jugendkommissioun invitéiert op de





# Mobilitéitsdag

## Samschdes, den 29. September 2018

- Aweiung vun eiser "Zone30"
- Moies: Aktivitéiten an Ateliere fir déi Grouss ronderëm d'Mobilitéit a séchert Fueren
- Aktivitéite fir déi Kleng mat eisen neien Animateuren
- Mëttes: Gemeinsame Vëlostour duerch d'Gemeng fir déi Grouss
- Fir d'Reckenger Kanner: Pedibus an d'Schoul an erëm zréck
- Fir d'Kanner aus den aneren Dierfer: Gemeinsame Vëlostour an d'Schoul a Mettes erëm zréck
- Fir fairt lessen an Drénken ass gesuergt

Weider Detailer deemnächst an Ärer Bréifkëscht an op reckange.lu



Administration communale de Reckange-sur-Mess









## Les titulaires des classes

## Cycle 1



#### De gauche à droite :

Gudendorff Carole, Christophe Diane, Fiermonte Tun, Schmit Anne, Schumann Josiane

Cycle 1 Précoce Cycle 1

Diane Christophe Marie-Antoinette Fiermonte

Carole Gudendorff Anne Schmit

Josiane Schumann

## Cycle 2



#### De gauche à droite :

Weber Nadine, Michels Isabelle, Lonien Corinne, Bonaria Jacquie

Cycle 2.1 : Jacquie Bonaria Cycle 2.2 : Nadine Weber Cycle 2.1 : Corinne Lonien Cycle 2.2 : Isabelle Michels

## Cycle 3



#### De gauche à droite :

Oestreicher Myriam, Bosa Lisa, Wagner Martine, Zimmer Claire, Loes Gilles

Cycle 3.1 : Gilles Loes Cycle 3.2 : Lisa Bosa

Cycle 3.1 : Myriam Oestreicher Cycle 3.2 : Martine Wagner /

Claire Zimmer

## Cycle 4



#### De gauche à droite :

Peters Martine, Bernard Kim, Hoeltgen Stéphanie, Ueberschlag Simone, Christiane Schmit

Cycle 4.1 : Simone Ueberschlag /

Christiane Schmit Cycle 4.2 : Kim Bernard

Cycle 4.1 : Stéphanie Hoeltgen

## Enseignants intervenants



De gauche à droite :

Kettel Viviane, Felten-Pabst Nicole, Schmit Christiane

### Intervenant I-EBS

Cycle 4.2 : Martine Peters

Marson Christine

## Chers parents,

Les titulaires de classe sont toujours à votre écoute, n'hésitez pas à accepter cette offre en cas de problèmes. Le titulaire de classe doit toujours être votre première personne de contact.



#### Obligation scolaire

Sont admissibles dans l'école fondamentale de la commune, les enfants résidants dans la commune de Reckange-sur-Mess. Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1er mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant.

La fréquentation d'une classe du cycle 1 est obligatoire pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le 1er septembre de l'année en cours.

Remarque: Les cours des cycles 2.1 - 4.2 du samedi font partie de l'horaire normal et sont donc obligatoires.

#### Le système scolaire de l'école de Reckange-sur-Mess

En 1998 une leçon du cours d'instruction religieuse a été supprimée (au lieu de trois leçons, il n'en restait que deux). Le corps enseignant eu alors l'idée de lancer un projet d'école. Au lieu de libérer les enfants plus tôt le samedi matin, on leur proposait quatre "ateliers" au choix.

Durant les années 1999/2000 le projet "activité et créativité" a été créé tout en proposant un nouvel horaire: toutes les leçons d'enseignements avaient lieu le matin, du lundi au vendredi, de 7h45 à 12h15 et le samedi jusqu'à 11h30.

Le lundi, mercredi et vendredi après-midi les enfants pouvaient s'inscrire dans différents ateliers au choix. En 1998 il n'existait pratiquement pas de clubs dans la commune pour les enfants. Les ateliers proposés par le personnel enseignant ont connu un vrai succès. Le projet a été soutenu dès le début par la commune et par le Ministère de l'Education Nationale.

Le rythme scolaire régulier tous les matins et les ateliers de créativité facultatifs les après-midi auxquelles les enfants participent activement et à leur guise, contribuent positivement à l'atmosphère scolaire.

#### Pourquoi ce système et quels sont les avantages?

- horaires adaptés aux rythmes biologiques des enfants
- même rythme scolaire pendant les six jours de classe
- le temps d'enseignement des branches principales et des branches secondaires reste, dans ce cas précis, inchangé par rapport à l'horaire traditionnel
- les élèves sont accueillis par leur titulaire et commencent la matinée avec lui
- les après-midi, les enfants peuvent choisir les options qu'ils préfèrent. Le titulaire aussi bien que d'autres personnes qualifiées peuvent donner des cours selon leurs intérêts
- possibilité pour les enfants et leurs parents de répartir les activités extrascolaires, comme le conservatoire de musique ou les clubs sportifs, sur les cinq après-midi

#### Quels sont les objectifs?

- permettre à l'enfant de s'épanouir et de développer ses talents
- la tête: penser, se questionner, réfléchir / le cœur: sentir / la main: agir
- ne pas seulement transmettre du savoir mais aussi du savoir-faire et du savoir-être, car les activités manuelles et artistiques sont d'une importance fondamentale pour un développement équilibré et constituent ainsi un contrepoids aux activités scolaires
- les enfants prennent goût aux nouvelles découvertes et sont invités:
- à découvrir leurs possibilités cachées
- à devenir des enfants intéressés, motivés et équilibrés
- à découvrir l'école comme une ouverture sur la vie quotidienne
- à travailler de manière plus indépendante
- à s'ouvrir d'avantage aux autres enseignants de l'école. Ils se sentent plus à l'aise parce qu'ils font connaissance avec beaucoup d'enseignants.

#### Les ateliers de créativités proposés et leurs objectifs

Le personnel enseignant et d'autres intervenants proposent des ateliers de créativités les lundis, mercredis et vendredis après-midi entre 14h30 et 16h00 pour les enfants du cycle 1.2 jusqu'au cycle 4.2.

- les enfants prennent plaisir de réaliser par leurs propres moyens des œuvres artistiques et culturelles qu'ils peuvent présenter à leur entourage
- les enfants travaillent en équipe soit avec d'autres enfants de leur âge, soit avec des enfants d'âges différents. Ils seront donc sensibilisés au fait où chacun d'eux a certaines responsabilités au sein du groupe et qu'ils ne peuvent pas soustraire à celles-ci s'ils veulent que tout fonctionne au mieux
- dans les activés d'options, tous les enfants travaillent selon leurs talents, leurs dons, leurs capacités et leurs rythmes souvent très différents. Les résultats de leurs efforts sont par conséquent d'un niveau et d'une qualité très différents.

#### Plan de développement scolaire

À partir de la rentrée 2017-2018, chaque école et chaque lycée ont élaboré un Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS). Ils y ont défini leurs propres démarches dans les domaines essentiels pour la réussite de leurs élèves. Pour commencer, les écoles ont établi un Etat des lieux, afin de détecter les forces et les faiblesses de l'organisation de l'école. De cet état des lieux ont découlé les priorités auxquelles l'école se consacrera, les objectifs à atteindre et les stratégies à déployer.

La loi fixe les domaines essentiels à traiter absolument, mais chaque école est libre d'y ajouter les domaines qui lui semblent indispensables. Le plan de développement de l'établissement scolaire prévoit la collaboration des enseignants et de tous les partenaires de l'école, dont les parents d'élèves. Pour accompagner les écoles fondamentales, 15 instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) sont affectés au Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT).

L'Objectif principal du PDS de l'école de Reckange-sur-Mess est de soutenir les élèves de façon cohérente le long de leur scolarité au sein de notre école. Le personnel enseignant s'engagera à approfondir et à élargir la communication et l'interaction intercycle.



## Les cycles

### Cycle 1 précoce

Chaque enfant âgé de trois ans révolus avant le premier septembre 2018 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce. Il n'y a pas d'admission en cours de l'année (sauf déménagement). Bien que l'éducation précoce fasse partie du système scolaire, l'inscription est facultative. En classe, les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique et éducative. Celle-ci est constituée par une institutrice de l'enseignement préscolaire et d'une éducatrice.

Les objectifs principaux de l'éducation précoce sont:

- L'intégration sociale
- La langue luxembourgeoise
- Le passage harmonieux à la vie scolaire

#### Cycle 1 et le plurilinguisme

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus avant le premier septembre 2018 est soumis à l'obligation scolaire et doit suivre l'éducation préscolaire.

Dans le contexte plurilingue particulier du Luxembourg, un des objectifs prioritaires de l'éducation du cycle 1 consiste dans le développement de la langue luxembourgeoise. Il s'agit de la langue de communication commune et elle constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants.

Le luxembourgeois facilite aussi l'apprentissage ultérieur de la langue allemande dans laquelle se fait l'enseignement de l'écriture et de la lecture dès la 1ère année d'études primaires (cycle 2.1). Pour cette raison, il est indispensable que tous les enfants aient, lors de leur entrée en première année d'études, des connaissances suffisantes en luxembourgeois pour ne pas compromettre l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de base qui sont déterminantes pour leurs chances de réussite scolaire.

Cette condition essentielle vaut pour tous les enfants, qu'ils soient de langue maternelle luxembourgeoise ou non. Or, si l'objectif est de donner à tous les enfants un accès équitable à l'écriture et à la lecture au moment de leur passage à l'enseignement primaire, il est évident que le développement du luxembourgeois revêt une importance particulière pour les jeunes enfants de langue maternelle étrangère.

En continuité avec le programme d'éducation plurilingue, le cycle 1 mettra en oeuvre, à partir de 2017-2018, une approche plurilingue axée non seulement sur le luxembourgeois mais aussi sur le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants. L'initiation à la langue française s'ajoutera ainsi aux missions du cycle 1. Par le biais d'activités ludiques comme des chansons, des comptines, de petites histoires etc. les enseignants vont favoriser un accès naturel et décontracté des enfants à cette langue.

### Cycles 2, 3 et 4

En principe chaque enfant ayant 6 ans révolus avant le premier septembre 2018 doit suivre les cours de l'enseignement primaire.

Les deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- l'alphabétisation, les langues allemande, française\* et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ;
- les mathématiques ;
- l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;
- l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
- l'éveil à l'esthétique, à la création et à la musique ;
- la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

Aux cycles 2 – 4 les enfants sont répartis en trois groupes mixtes pour les branches secondaires.

\*Dans le souci d'assurer la continuité de l'apprentissage de la langue française tout au long du cursus scolaire, la langue française sera enseignée à partir de 2018/2019 dès le premier trimestre du cycle 2. Par conséquent, les élèves disposeront de plus de temps - cinq ans s'ils fréquentent une classe de l'éducation précoce au lieu d'un seul semestre au cycle 2.2 - pour développer les compétences orales en langue française.



## Les cycles

#### Le bilan intermédiaire C1-C4\*

À la fin des trois trimestres de chaque année scolaire (avant les vacances de Noël, de Pâques et d'été), l'équipe pédagogique établit un bilan intermédiaire du développement des compétences (évaluation formative). Il documente la progression des apprentissages de l'enfant par rapport aux objectifs de fin du cycle.

Le bilan facilite la communication entre les parents et l'enseignant lors de l'entretien individuel à la fin de chaque trimestre :

- Une note évalue les performances de l'élève pendant le trimestre. Huit notes sont possibles : A+, A, B+, B, C+, C, D+, D. En allemand, français, luxembourgeois et mathématiques, cette note est attribuée pour chaque domaine de compétences (p.ex. en langues : écrire, parler, lire, écouter). Dans les autres disciplines (éveil aux sciences, ...), elle vaut pour la discipline dans son ensemble.
- Dans chaque discipline, l'engagement de l'élève dans ses apprentissages est évalué sur une échelle à quatre niveaux (allant de « rarement » à « souvent »).
- La progression de l'élève par rapport aux socles est documentée par domaine de compétences (p.ex. en langues : écrire, parler, lire, écouter).
- Les compétences transversales, c.-à-d. non liées à une discipline spécifique, sont évaluées sur une échelle à quatre niveaux (allant de « peu développées » à « bien développées »).

#### \*Le bilan intermédiaire C1 Précoce

Le bilan intermédiaire ainsi que l'entretien individuel se font que deux fois par année scolaire.

#### Le bilan de fin de cycle

À la fin de chaque cycle d'apprentissage, l'équipe pédagogique dresse un bilan de fin de cycle (évaluation certificative). Il certifie les acquis de l'élève en vue de son passage au cycle supérieur.

Le bilan intermédiaire et le bilan de fin de cycle sont fondés sur les socles de compétences que l'élève est censé développer au cours du cycle.

## Consultations pour parents

Chaque enseignantse tiendra à la disposition des parents pour des entrevues. Ces consultations sont très précieuses car elles permettent aux parents d'avoir un échange avec l'enseignant sur les progrès réalisés par l'enfant, s'il est en avance ou en retard par rapport aux objectifs du socle de compétences, sur les difficultés rencontrées dans son travail à l'école ou son travail à la maison, sur son attitude, sur son bien-être, sur le climat de la classe, sur les responsabilités des parents et celles de l'école.

La date d'une première réunion des parents d'élèves au début du 1er trimestre vous sera communiquée par l'enseignant(e) de votre enfant. Lors de cette première réunion d'informations, les parents reçoivent également toutes les informations nécessaires quant aux bulletins et à l'évaluation par compétences.





#### Procédure d'orientation au Cycle 4

Dès le cycle 4.1, un premier pronostic est établi au troisième trimestre par l'enseignant titulaire de l'élève.

Dans le cadre de l'orientation au cycle 4.2, des échanges individuels sont prévus entre l'enseignant et les parents. Le 2e échange se situe au début du troisième trimestre, en présence du psychologue du CePAS si les parents ont opté pour son intervention.

Le 3e échange individuel constitue l'entretien d'orientation. En cas de désaccord, le titulaire de classe et les parents adressent conjointement au président de la commission concernée le formulaire actant le désaccord.

À la fin du cycle 4.2, l'orientation définitive est déterminée au cours de l'entretien d'orientation par une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève. La décision d'orientation est basée sur plusieurs facteurs, comme les productions de l'élève, les résultats de l'évaluation

Cycle 4.1 Cycle 4.2 2e 2e 1er Зе 1er 3e trimestre trimestre trimestre trimestre trimestre trimestre Échange Échange Échange Échange Échange individuel individuel individuel individuel individuel cognitif Épreuves lycées Interventi psychol lycées Perspectives d'orientation Décision commune

des apprentissages de l'élève, les résultats de l'élève aux épreuves communes, les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention, et ainsi de suite.

En cas de désaccord entre les parents et le titulaire, une commission d'orientation est réunie en vue de dégager une décision. Elle est présidée par le directeur de région et composée d'un enseignant du quatrième cycle de l'enseignement fondamental, un professeur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire ; un professeur ou un instituteur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire général et un psychologue du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS). Les parents de l'élève concerné participent comme membres invités, tout comme l'enseignant titulaire de l'élève et le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

→ Nouveau site pour trouver l'école secondaire qui répond au mieux aux besoins de votre enfant. https://www.mengschoul.lu/

Nouvelle procédure

#### Les manuels scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale. Les équipes pédagogiques peuvent choisir leur matériel didactique à condition qu'il soit conforme au plan d'études.

#### Natation et éducation physique

Tous les élèves de l'enseignement primaire suivront les cours de natation et d'éducation physique. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite. Ils amèneront short et t-shirt pour être encadrés à la piscine.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical, mais il pourra fréquenter pendant la durée des leçons d'éducation physique et sportive une autre classe.

Pour les cours d'éducation physique, les responsables des cours vous prient de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous et d'une tenue de sport (short et t-shirt). Un élève sans tenue de sport ne pourra pas participer à la leçon d'éducation physique.

# Charte de l'école

L'objectif de cette charte est d'assumer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents et de développer la tolérance, le respect et l'équité.

#### Charte pour les enfants

- Nous nous respectons les uns les autres. (pas de violence physique ni verbale)
- 2. Nous faisons preuve de tolérance: chacun a le droit d'avoir et d'exprimer ses opinions.
- 3. Nous nous écoutons les uns les autres et ne nous coupons pas la parole.
- 4. Nous sommes honnêtes et ne mentons pas.
- 5. Afin que chacun puisse étudier en paix et qu'il n'y ait pas d'accidents, nous ne crions, ni ne courons dans le bâtiment.
- 6. Nous arrivons à l'heure à l'école.
- 7. Nous respectons notre matériel, celui des autres élèves et celui de l'école.
- 8. Nous ne prenons en aucun cas des affaires qui ne nous appartiennent pas.
- 9. Nous n'apportons des objets de valeur que sous notre propre responsabilité.
- 10. Les objets trouvés doivent être remis à l'instituteur ou à l'institutrice.
- 11. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
- 12. Lorsque nous trouvons des objets dangereux (morceaux de verre,...) nous les laissons par terre et en informons directement un membre du personnel enseignant.
- 13. Nous écoutons les membres du personnel enseignant et nous en tenons à ce qu'ils nous disent.
- 14. La sonnerie nous signale l'heure de rentrer ou de sortir.
- 15. Tous les enfants sortent pendant la récréation, seul l'instituteur ou l'institutrice accorde les exceptions.
- 16. En cas de pluie, la récréation a lieu dans le préau.
- 17. Nous ne courons pas hors de l'enceinte de l'école.

#### Charte pour les parents

- 1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école.
- Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours. Nous rangeons de temps à autre leur cartable.
- 3. Nous n'oublions pas que nos enfants ont mérité un en-cas sain pour la récréation.
- 4. Si nos enfants ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse.
- 5. Si nos enfants manquent les cours, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant. A partir du 3ième jour d'absence, un certificat médical est nécessaire.
- 6. Quand nous récupérons nos enfants, nous sommes à l'heure.
- 7. Dans l'intérêt de notre enfant, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant.
- 8. L'enseignant est notre premier interlocuteur si notre enfant a un problème au sein de sa classe.
- 9. Afin de discuter avec le personnel enseignant, nous prenons au préalable un rendez-vous.
- 10. A la maison, nous créons un climat de calme et de patience pour nos enfants, dans lequel il leur est possible d'étudier de manière indépendante et ainsi d'apprendre à devenir autonome.
- 11. Nous n'accompagnons nos enfants que jusqu'à la cour d'école (sauf les enfants du cycle 1). Dans la cour, ils sont surveillés par le personnel enseignant.
- 12. Nous n'entrons ni dans la cour, ni dans les bâtiments de l'école avant 12h20.
- 13. Nous laissons les landaus dehors ou dans le préau et nous ne les amenons pas dans le corridor des classes du précoce et du préscolaire.

#### Charte pour les enseignants

- 1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre.
- 2. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons le plus possible en fonction de leurs besoins.
- 3. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
- 4. Nous essayons d'avoir de bonnes relations avec les parents et nous sommes ouverts au dialogue.
- 5. Nous sommes disponibles pour donner des informations aux parents.
- 6. Nous faisons preuve de tolérance, de patience et d'ouverture.
- 7. Nous arrivons à l'heure à l'école.
- 8. Nous nous acquittons consciencieusement de notre travail de surveillance.
- 9. Nous discutons entre nous et nous nous conseillons les uns les autres.
- 10. Nous travaillons en permanence à notre fonction d'exemple pour l'équité, l'ordre et la discipline



#### Pas de portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons et pour empêcher une utilisation abusive. Peu importe la raison pour laquelle un élève apporte son portable, il sera confisqué et ne sera rendu qu'aux parents de l'élève.

#### Absences

Si un enfant ne peut fréquenter l'école pour cause de maladie ou pour une autre raison, il est indispensable d'en informer le personnel enseignant dans les meilleurs délais.

L'obligation de la remise d'une excuse écrite par après reste maintenue. Pour toute absence à partir de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical.

Pour toute autre absence de plus de deux demi-journées, il faut demander l'autorisation préalable au comité d'école au moins 15 jours à l'avance.

Absences des élèves (articles 16 et 17 de la loi du 6 février relative à l'obligation scolaire)

« Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire en lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents.

Les dispenses sont accordées :

- -par le titulaire pour une durée ne dépassant pas une journée
- -par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire. »

## Surveillance et Sécurité

Une surveillance est assurée par des enseignants 15 minutes avant le début officiel des cours des classes des cycles 2 - 4, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours (sauf les enfants du cycle 1).

Nous voulons attirer votre attention sur des problèmes de parking aux alentours de l'école.

Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de ne plus stationner ni sur les trottoirs aux alentours ni sur la pelouse à côté du parking. Les enfants quittent les véhicules et passent souvent derrière les autres voitures sans faire attention. De plus, ils doivent passer dans la rue parce que des voitures sont garées sur le trottoir.

Pour éviter ces risques, nous vous invitons à profiter du bus scolaire ou venez chercher votre enfant à pied. Si ce n'est pas possible, veuillez vous garer dans les rues proches de l'école aux endroits autorisés.

Si toutes les personnes concernées respectent ces propositions à l'avenir, elles contribueront à rendre plus sûr le chemin d'école de tous les enfants!



## Sécurité & Santé

#### Que faire en cas d'accident scolaire?

Pour chaque accident d'un élève ayant eu lieu lors des récréations, des heures de cours ou du trajet entre le foyer familial et l'école, un membre du personnel enseignant de l'école complète une déclaration d'accident. Les accidents ayant produit des lésions corporelles chez un élève doivent être déclarées dans les meilleurs délais, mais au plus tôt 8 jours après la survenance de l'accident.

L'original du formulaire dûment complété et validé par le président du comité d'école est à adresser à l'Association d'assurance accident. L'administration fera parvenir un accusé de réception à l'assuré.

#### Médecine scolaire et contrôle de santé régulier

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales, en collaboration avec la commune. Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un dentiste.

Ces tests et mesures de dépistage comprennent:

- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle et auditive
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante sociale, qui garde le lien avec l'inspectorat, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, etc.

Site internet : www.ligue.lu







#### Rentrée 2018/2019

#### Le fonctionnement de la Maison Relais

Grâce à la collaboration entre la Croix- Rouge Luxembourgeoise et la commune de Reckange-Mess, nous disposons de la possibilité d'offrir un encadrement parascolaire de 7h00 à 18h00 dans notre institution. L'encadrement proposé par notre institution permet ainsi d'aider les familles à harmoniser leur vie de famille et leur vie professionnelle.

Cette offre s'adresse à tous les enfants scolarisés ou résidents de la commune de Reckange/Mess, âgés d'au moins 4 ans et de 12 ans au plus, en fonction des priorités d'admission.

La commune charge la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'accueil, «Maison Relais pour Enfants» et plus particulièrement de :

- l'accueil, la prise en charge, la surveillance, l'encadrement socio-éducatif des enfants inscrits d'après notre concept pédagogique
- 2. la restauration
- 3. la surveillance d'études
- 4. la gestion financière (facturation, recouvrement etc.)
- 5. et de la direction du personnel

L'équipe d'encadrement éducative est composée d'un responsable, ainsi que de plusieurs éducateurs et d'assistants socio-éducatifs.

#### Services offerts par l'institution

Nous proposons une multitude de services différents, tels qu'une alimentation équilibrée, des études surveillées, l'éveil du sens de la responsabilité et l'équilibre entre la Maison Relais, l'école, les options et le foyer familial.

Nous favorisons l'intérêt aux activités culturelles, ludiques et éducatives, le travail en groupe et la responsabilité face à la vie quotidienne.

Nous nous engageons, à travailler en étroite collaboration avec les enseignants de l'école ainsi qu'avec les parents, à être à l'écoute des enfants pour pouvoir répondre aux mieux à d'éventuels problèmes et à respecter les situations familiales privées.

#### Projet pédagogique de l'institution

Au-delà des multiples services proposés, notre établissement se réfère au projet pédagogique mis en place. Dans une perspective de prise en charge et d'accompagnement des enfants, la Maison Relais suit plusieurs buts. En voici quelques-uns:

- 1. la transmission de valeurs sociales fondamentales
- 2. le développement de compétences
- 3. soutenir l'apprentissage de la langue et de la communication
- soutenir les relations sociales, les émotions et les besoins des bénéficiaires
- soutenir le développement de l'indépendance et l'autonomie des bénéficiaires
- laisser aux bénéficiaires la possibilité de faire leurs propres expériences (learning by doing)
- 7. l'intégration des bénéficiaires

Si vous désirez avoir des informations supplémentaires concernant le projet pédagogique de l'institution, veuillez consulter le site suivant : http://www.croix-rouge.lu/reckangemess/

# Maison Relais Reckange-sur-Mess

Vous y trouverez une version intégrale téléchargeable du projet pédagogique de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

#### Horaires de l'établissement

Les heures d'ouverture de la Maison Relais sont adaptées bien évidemment aux horaires spécifiques de l'enseignement scolaire.

Lors de périodes scolaires, la Maison Relais offre déjà pour débuter un accueil matinal de 7h00 à 8h00 heures avant le début des cours. Ensuite, notre établissement propose un encadrement des enfants à partir de 12h30 jusqu'à 18h00 du soir en fonction des besoins des parents.

Lors des vacances scolaires, notre établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 du matin jusqu'à 18h00 du soir (sauf congés collectifs)

#### Modalités d'inscription

Afin de mieux répondre aux besoins des parents et afin de concilier de manière optimale la vie familiale ainsi que la vie professionnelle et sociale pendant les périodes scolaires, nous vous proposons plusieurs modes d'inscriptions :

- 1. Une inscription régulière (annuelle)
- 2. Une inscription irrégulière (occasionnelle)
- 3. Une inscription pour les vacances scolaires

#### **Facturation**

La participation des parents est calculée en fonction de la situation financière et familiale des parents, sur base de la tarification officielle proposée par le Ministère (Règlement grand-ducal instituant le chèque-service accueil).

Pour d'éventuelles informations spécifiques concernant la facturation adressez-vous au site internet : www.chèqueservice.lu

Informations supplémentaires

Afin d'augmenter la capacité maximale et de mieux répondre aux besoins de la population, la commune de Reckange-sur-Mess a pris la décision de mettre à disposition un container pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Le container accueillera cependant uniquement les enfants des cycles 3.2, 4.1 et 4.2.

Les enfants des cycles 1, 2 et 3.1 se trouveront comme jusqu'à présent dans l'établissement actuel.

Si vous désirez avoir des informations supplémentaires par rapport à notre institution et tout fonctionnement n'hésitez pas à nous contacter au 263712-70 ou consulter le site internet de la Croix-Rouge Luxembourgeoise :

http://www.croix-rouge.lu/reckangemess/

Maison Relais Reckange/Mess 27 rue de la Montée L-4981 Reckange-sur-Mess

Tel.: 26 37 12 - 70

Fax.: 26 37 12 - 14

e-Mail: relais.reckange@croix-rouge.lu



#### Vacances et congés scolaires 2018/2019

- 1. L'année scolaire commence le lundi 17 septembre 2018 à 7h35 (Cycle 1) et à 7h55 (Cycle 2-4) et finit le vendredi 12 juillet 2019 à 12h30.
- 2. Le congé de la Toussaint commence le samedi 27 octobre 2018 et finit le dimanche 4 novembre 2018.
- 3. Les vacances de Noël commencent le samedi 22 décembre 2018 et finissent le dimanche 6 janvier 2019.
- 4. Le congé de Carnaval commence le samedi 16 février 2019 et finit le dimanche 24 février 2019.
- 5. Les vacances de Pâques commencent le samedi 6 avril 2019 et finissent le lundi 22 avril 2019.
- 6. Jour férié légal: le mercredi 1er mai 2019.
- 7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2019 et finit le dimanche 2 juin 2019.
- 8. Jour férié légal : le lundi 10 juin 2019
- 9. Les vacances d'été commencent le samedi 13 juillet 2019 et finissent le dimanche 15 septembre 2019.

#### Remarques:

Les classes chôment le jour de la St. Nicolas (le jeudi 6 décembre 2018).

La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques, de la Pentecôte et d'été, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi.

Le lendemain de la 1ère communion, les classes du 3e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée. Il en est de même pour le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.







## Annuaire scolaire

Classe / Branche	Nom	N° téléphone	E-mail
Maison de relais	Wester Laurence	26 37 12 70	relais.reckange@croix-rouge.lu
Cycle 1 Précoce	Christophe Diane	26 37 12 50	diane.christophe@education.lu
Cycle 1 Précoce	Gudendorff Carole	26 37 12 50	gcarole@pt.lu
Cycle 1 A	Fiermonte Tun	26 37 12 20	marie-antoinette.fiermonte@education lu
Cycle 1 B	Schmit Anne	26 37 12 30	anne.schmit@education.lu
Cycle 1 C	Schumann Josiane	26 37 12 40	josiane.vandesluis@education.lu
Cycle 2.1	Lonien Corinne	26 37 12 44	colo@pt.lu
Cylce 2.1	Bonaria Jacquie	26 37 12 35	jbonaria@pt.lu
Cycle 2.2	Weber Nadine	26 37 12 31	nadine.weber@education.lu
Cycle 2.2	Michels Isabelle	26 37 12 33	isabelle.michels@education.lu
Cycle 3.1	Oestreicher Myriam	26 37 12 23	moestrei@pt.lu
Cycle 3.1	Loes Gilles	26 37 12 41	gilles.loes@education.lu
Cycle 3.2	Wagner Martine	26 37 12 34	martine.wagner@education.lu
Cycle 3.2	Zimmer Claire	26 37 12 34	claire.zimmer@education.lu
Cycle 3.2	Bosa Lisa	26 37 12 26	lisa.bosa@education.lu
Cycle 4.1	Ueberschlag Simone	26 37 12 25	simone.ueberschlag@education.lu
Cycle 4.1	Hoeltgen Stéphanie	26 37 12 24	s_hoeltgen@live.de
Cycle 4.2	Peters Martine	26 37 12 21	martinepeters10@hotmail.com
Cycle 4.2	Bernard Kim	26 37 12 22	kim.bernard@education.lu
Enseignants intervenants	Felten-Pabst Nicole		nicole.pabst@education.lu
	Kettel Viviane		guerking@pt.lu
	Schmit Christiane		schmit.christiane@education.lu
Intervenant I-EBS	Marson Christine	26 37 12 37	christine.marson@education.lu
Direction de région Sanem	Secrétariat	247-65950	
		247-65951	
Esch-sur-Alzette	Service de guidance	24 77 59 99	
Ligue médico - social		48 83 33-1	
Elterevertrieder			elterevertrieder@reckange.lu
APERM			Info@aperm.lu
Accompagnateurs de bus	Joëlle Schumann	621 209 010	
	Cindy Diederich	621 788 659	





## Commission scolaire

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves s'exerce à travers la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

#### Les missions de la commission scolaire:

- coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et du plan de réussite scolaire et formuler un avis pour le conseil communal;
- faire le suivi de la mise en oeuvre de l'organisation scolaire et du plan de réussite scolaire;
- promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
- émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseingement des les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental.

Le directeur de région assiste obligatoirement aux séances de la commission scolaire consacrées à l'organisation scolaire. Il est également invité aux autres séances.

#### Les membres de la commission scolaire sont:

Président | Christian TOLKSDORF

Secrétaire Nathalie HENSEN

Membres Kevin COIMBRA LOPES

Isabella SABIDUSSI ép. MANCINI

Sandra TARPANI

Nadine WILLEMS ép. BERNAR

Comité d'Ecole Carole GUDDENDORF

Martine PETERS

Elterevertriedung Tessy LOUTSCH

Norbert MATHIEU

**Directeur de région** Philippe KLOOS

#### Elterevertrieder Reckeng op der Mess



## Elterevertrieder

Als Elterevertrieder vun der Reckenger Schoul...



- invitéiere mir d'Elteren, sech ze informéieren, hier Erfahrungen auszetauschen, sech matzedeelen an hier Roll innerhalb vun der Schoulgemeinschaft ze erfëllen.
- wëlle mir e kompetenten Uspriechpartner si fir all aktuell Themen am Kader vun der Grondschoul (Schoulrhythmus, éducativ Bedierfnisser, Gesondheet a Sécherheet vun de Kanner, Schoulcharta, Rechter a Pflichte vun de Kanner, dem Léierpersonal, de Betreier, den Elteren...)
- wëlle mir eng aktiv Roll am "plan de réussite scolaire" spillen.

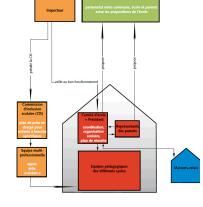
**D'Missioune** vun den Elterevertrieder ginn am Artikel 49 vum Gesetz vum 06.02.2009 betreffend der Grondschoul festgeluegt: D'Elterevertrieder...

- bedeelege sech un Treffe mat dem Schoulkomitee, an dat mindestens 3 mol pro Joer (mat de Schwéierpunkten Budget, PRS (Plan de Réussite Scolaire), Schoulorganisatioun)
- An der Versammlung am 3. Trimester g
   ëtt d'Schoulorganisatioun vum kommende Schouljoer mam L
   éierpersonal diskut
   éiert, a wann n
   éideg, geännert an erg
   änzt.
- organiséieren gemeinsam Versammlungen a Manifestatioune mat de Schoulpartner
- formuléiere Virschléi op Froen, déi d'Schoulliewe betreffen
- · si mat 2 Leit an der Schoulkommissioun vertrueden.

Konkret hu mer dëst Schouljoer, nieft eiser Roll als Intermediaire tëschen Elteren an Léierpersonal, de Lies-Projet fir d'Maison Relais weider gefouert, fir dass déi Kanner reegelméisseg virgelies an esou d'Bicher méi no bruecht kréien.

Wann Dier wëllt mat engem vun eis schwätzen, dann zéckt net a schwätzt eis einfach un oder schéckt eng E-Mail un d'Adress elterevertrieder@reckange.lu oder schreift eis e Bréif a wäerft en an eis Bréifkëscht déi sech nieft der Entréesdier vum ale Gebai befënnt.

## Wie kann Elterevertrieder ginn?



All Elteren, deenen hier Kanner an der Grondschoul ageschriwwe sinn, kënne sech als Kandidat mellen.

#### Wéi gëtt en Elterevertrieder?

D'Wiel vun den Elterevertrieder ass all 2 Joer am Oktober. An dësem Joer lafen d'Mandater aus an et sinn Neiwalen. D'Presidentin vum Schoulkomitee schreift all Elteren un fir wiele ze goen an invitéiert se, sech als Kandidat/in ze mellen.

Léif Gréiss, d'Elterevertrieder

Nadine	Marc	Tessy
Bernar-Willems	Ludwig	Loutsch
Isabella	Norbert	Christiane
Sabidussi	Mathieu	Zügel-Iung



## **APERM**

L'APERM est l'association de parents d'élèves, qui aide les parents à s'intéresser à l'éducation de leurs enfants et suscite la participation de tous les parents pour collaborer avec l'école.

#### Nos activités régulières:

- Soutien de projets dans l'école fondamentale
- Séminaires et formations
- Collaboration au plan de développement scolaire (PDS)
- Organisation "Busschoul" pour les enfants du cycle 2.1
- Action de collecte de bouchons en plastique ,E Stopp fir e Mupp'
- Stand pour accueillir les parents lors du premier jour d'école
- Organisateur des photos de classe
- Coupe scolaire
- Buvette à l'occasion du théâtre des enfants / Marché de printemps / Marché de noël
- Stand lors de l'arrivée du St. Nicolas
- Stand à l'occasion des festivités de la fête nationale.
- Organiser la rencontre promouvant l'échange entre les anciens élèves
- Co-organisation de la fête scolaire en juillet
- Remise de cadeaux de fin d'année aux élèves du cycle 4.2

#### A propos des bénéfices ...

Grâce aux revenus générés lors des diverses manifestions et par les cartes de membre, l'APERM peut soutenir financièrement différents projets de l'école fondamentale et de la Maison Relais.

Ainsi, pendant l'année scolaire 2017/18, l'APERM a financé

- une séance de lecture "De Fabio geet derwidder"
- Storytelling
- du matériel de bricolage pour la Maison Relais
- des cadeaux pour les participants de la coupe scolaire
- des livres photo pour les élèves du cycle 4.2

#### Remerciements

Nous souhaitons vivement remercier tous les parents, les amis, les clubs, la maison relais, la crèche, la commune et les différentes commissions de la commune qui nous ont aidés tout au long de l'année à réaliser nos différentes activités.

Nous espérons pouvoir compter à nouveau sur votre participation, tant financière en devenant membre de notre association sans but lucratif que physique, lors de nos prochaines manifestations. Sans vous, nous n'y arriverions pas et nous espérons que le choix de nos activités vous donne autant qu'à nous l'occasion de passer des bons moments de rencontre et d'échange!

#### Notre rôle:

- Nous sommes à l'écoute des parents.
- Nous informons et renseignons les parents des différentes activités que nous menons et des réflexions auxquelles nous participons.
- Certains de nos membres ont un mandat de représentant des parents.
- Certains de nos membres sont représentés dans la commission scolaire communale en charge de l'organisation de l'école.

#### Le Comité

Le comité est actuellement constitué par les personnes suivantes,

à savoir

LUDWIG Marc Président, représentant des Parents.

Membre de la Commission Scolaire,

president@aperm.lu

MATHIEU Norbert Vice-président, représentant des Parents,

Membre de la Commission Scolaire

**BERNAR-WILLEMS** 

Nadine Trésorière, tresorier@aperm.lu

DE BERNARDI

Membre Steve

**ERASMY Barbara** Membre, déléguée Fapel

JACOBY Lyn Membre

**MANCO** Daniel Secrétaire, secretaire@aperm.lu

PANDOLFI Dan Membre **REUTER Marc** Membre **THORN Myriam** Membre SABIDUSSI Isabella Membre

#### Save the date - Pot de la rentrée scolaire



L'Association des parents APERM accueille cordialement tous les parents lors de la rentrée scolaire du 17 septembre dans l'entrée du nouveau bâtiment scolaire. A cette occasion, nous aurions l'occasion de souhaiter spécialement la bienvenue aux parents des enfants qui font leur première rentrée.

#### Comment nous contacter?

Pour être au courant de nos activités,



consultez notre site web www.aperm.lu et



rejoignez notre groupe Facebook «Elterevereenegung Reckeng op der Mess » (A.P.E.R.M.)

Vous avez une question ? des idées à proposer ?

Pour toute information, n'hésitez pas



a contacter un membre du Comité ou



a envoyer un mail à l'adresse info@aperm.lu

Vous êtes intéressés à

- travailler au sein du comité?
- nous donner un coup de main lors de nos manifestations?

Alors venez nous rejoindre et contactez-nous: vous serez les bienvenus!

#### **FAPEL News**

Le périodique « FAPEL News » édité par la Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg informe sur des sujets d'actualité, paraît 4 fois par an et est distribué gratuitement à tous les membres actifs des associations et comités affiliés à la FAPEL.

Toute personne ou organisation intéressée, peut l'abonner gratuitement, en renvoyant le formulaire de commande qui se trouve sur le site www.fapel.lu au secrétariat de la FAPEL.



## Restez connectés

L'administration communale de Reckange-sur-Mess vous propose de nombreux moyens afin de rester informés de l'actualité. Ils sont tous proposés à titre gratuit et vous faciliteront votre vie au quotidien. Voici un aperçu qui vous permet de choisir le moyen de communication qui vous convient au mieux.

## SMS 2 Citizen

Ce système permet à l'administration communale d'envoyer des messages urgents à des destinataires spécifiques. Une coupure d'eau vous sera seulement communiquée si votre rue est concernée. De même, ce système permet d'informer les parents d'élèves selon la classe que leur enfant fréquente.

- + des informations urgentes en temps réel
- + seulement des informations qui vous concernent
- + pas d'envoi de publicités
- + la réception des SMS est gratuite
- le système nécessite une inscription préalable (gratuite)

## Reckange.lu

Le site internet est mis à jour régulièrement et informe en détail des démarches administratives et des actualités. Il vous permet également de trouver votre personne de contact. De même, le site vous propose un agenda complet, une liste des associations ainsi qu'une médiathèque qui offre toute sorte de formulaire en téléchargement.

- + le détail de l'actualité
- + une médiathèque (formulaires et photos)
- + un apercu des manifestations à venir
- + relie l'information aux loisirs
- pas de notifications sur les mises à jour du contenu



## Facebook

L'administration communale est désormais présente sur le réseau social "Facebook". Ce moyen nous permet de donner un aperçu de l'actualité au quotidien et de partager des moments conviviaux, mais également des informations utiles (changement des heures d'ouverture, chantiers en cours, des manifestions à venir) et d'informer les utilisateurs d'une mise à jour du site www.reckange.lu.

- + un aperçu de l'actualité en quelques mots
- + informations du type "loisir"
- + notifications sur des mises à jour du site internet
- + des informations urgentes en temps réel
- nécessite un compte d'utilisateur auprès de Facebook

## Le «Gemengebuet»

Il s'agit du bulletin communal distribué à tous les ménages des localités de la commune de Reckange-sur-Mess. Sur une trentaine de pages, vous trouvez le détail des séances du conseil communal, les avis officiels, les résultats des analyses de l'eau potable ainsi que toute sorte d'actualité au niveau communal. Chaque édition dispose d'un agenda complet avec tous les interlocuteurs, ainsi que d'un extrait du calendrier des manifestations.

- + le détail de l'actualité politique
- + les avis officiels
- + distribué 4 fois par an à tous les ménages
- + disponible en format digital sur www.reckange.lu
- se prête pas à des communications urgentes



## Souvenirs 2018

Toute l'actualité au cours de l'année http://reckange.ecole.lu



















# Souvenirs 2018



















